



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET  
DES DECISIONS

**DECISION N° 28/2023 PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020/15 du 24/05/2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre des décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'alinéa 5 l'autorisant, au nom de la commune, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant le bail rural pour les parcelles sises à LIBERCOURT, lieu-dit « la Haute-Voie », cadastrées section AT n° 375 pour 17a 35ca et AT n° 376 pour 19a 53ca,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'établir un contrat de bail rural entre la commune de LIBERCOURT et la SCEA VERHAEGHE Daniel, représentée par Madame VERHEAGHE Lucie, domiciliée à WAHAGNIES (59261), 167 rue Ghesquières, pour les parcelles sises à LIBERCOURT, lieu-dit « la Haute-Voie », cadastrées section AT n° 375 pour 17a 35ca et AT n° 376 pour 19a 53ca,

Ce bail sera conclu pour une durée de neuf ans, prenant effet à compter du 15/03/2023. Il sera renouvelé par tacite reconduction pour une période de trois années, dans la limite de douze années, sauf envoi d'un congé 18 mois avant terme.

Il sera consenti et accepté moyennant un fermage annuel calculé selon la grille annexée à l'arrêté préfectoral du 29/09/2022 relatif à la valeur locative des terres labourables, et à l'arrêté ministériel du 13/07/2022 qui fixe l'indice national des fermages.

**Article 2 :** d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions du Maire, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal dans le cadre des communications du Maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

**Article 3 :** Ampliation en sera

- adressée au receveur municipal
- notifiée à la SCEA VERHAGHE à WAHAGNIES

Accusé de réception en préfecture  
062-216209072-20230307-D-28-2023-AU  
Date de télétransmission : 07/03/2023  
Date de réception préfecture : 07/03/2023

LIBERCOURT, le 7 mars 2023

Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ  
Signé électroniquement

Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)